

Allocs familiales : flou et retard à Bruxelles

A lors que les Flamands et les Wallons savent déjà à quoi s'en tenir pour la régionalisation des allocations familiales, qui entrera chez eux en vigueur dès le 1er janvier 2019, à Bruxelles, le flou persiste. La Région a pris un sacré retard et francophones et néerlandophones devront s'entendre. Bruxelles semble aller néanmoins vers des règles proches de ses voisins, et promet que les familles ne perdront pas d'argent.

Le même montant dès la première naissance, 160 euros par enfant en Flandre, 155 en Wallonie. Les (futurs) parents des deux plus grandes régions du pays savent donc à quoi s'en tenir quant à la réforme des allocations familiales, qui deviennent compétence régionale. Ces changements

interviendront dès le 1er janvier 2019. Et à Bruxelles ? Aucun montant par enfant ni aucune modalité concernant les suppléments ne peut encore être révélé, pour la simple et bonne raison que la Région n'a toujours pas tranché.

Par rapport à ses voisines, la capitale accuse un certain retard. Hier encore, en commission de la santé et des affaires sociales, le parlement bruxellois examinait l'ordonnance pour la création d'Iris Care, le nouvel organisme d'intérêt public (OIP) qui sera, entre autres, chargé de verser ces allocations familiales.

Un tel retard s'explique notamment par deux facteurs. Il y a d'abord la spécificité de Bruxelles. C'est la Cocom (commission communautaire commune) qui se charge du dossier. Il faut donc que francophones et néerlando-

phones s'entendent. Les ministres compétents en la matière, Céline Fremault (cdH) et Pascal Smet (sp.a), devront donc s'accorder sur chaque point.

Par ailleurs, il manquait un certain nombre de données (composition des ménages, revenus, etc.) pour pouvoir lancer toute une série de simulations budgétaires

afin de déterminer aussi bien le montant de base que les suppléments sociaux. « *L'étude sur le futur modèle des allocations familiales touche à sa fin, et la constitution d'une base de données pour estimer correctement le coût du nouveau modèle d'allocations familiales est terminée* », nous indique ce jeudi le cabinet de Céline Fre-

« Notre Région accueille plus

de familles précarisées »

Céline Fremault (cdH)

mault, qui ajoute avoir accordé « *une attention particulière à la réalité démographique, notre Région accueillant davantage de familles précarisées* ».

L'accord de majorité avait déjà posé des balises pour la réforme : fin des rangs, augmentation du montant dès le premier enfant et le maintien des suppléments sociaux. Céline Fremault souhaite que le modèle bruxellois soit proche de celui de la Flandre et de la Wallonie. On peut donc tabler sur un montant de base entre 140 et 160 euros. La Région assure que les familles ne toucheront pas moins qu'aujourd'hui. ●

MARIE HAMONEAU

Réaction

« Bruxelles doit mettre un coup d'accélérateur »

La Ligue des Familles, qui s'est ce jeudi réjouie de la réforme des allocations familiales en Wallonie, espère que Bruxelles s'inspirera fortement de ce modèle. « *Nous recommandons les mêmes choses* », assure Delphine Chabbert de la Ligue des Familles. « *Simplement, les effets budgétaires seront différents, l'enve-*

loppe plus importante, parce que la situation n'est pas la même, il y a plus de familles pauvres. »

La Ligue des Familles est par ailleurs satisfaite que la suppression des rangs (donc le même montant dès le premier enfant) soit inscrite dans l'accord de majorité, mais reste curieuse des variations sur les suppléments : « *il*

y a mille manières de les modifier ».

Pour Delphine Chabbert, la région a maintenant intérêt à « *mettre un coup d'accélérateur* ». « *Ils n'ont pas le choix de toute manière. Ils ont deux ans pour transférer une compétence aussi complexe que celle des allocations familiales.* » ●